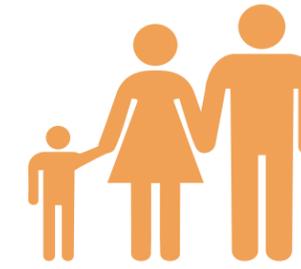




RABAIS MULTIPOLICE

COMBINER POUR ÉCONOMISER!

1	Vendez une première police admissible à votre client 
2	Offrez au même assuré une ou plusieurs police(s) d'assurance Temporaire maladies graves en supplément 
3	Bénéficiez du rabais multipolice Pour la ou les police(s) d'assurance Temporaire maladies graves, votre client bénéficiera d'un rabais de 6,75 \$ / mois .



RABAIS FAMILLE

COMBINER POUR ÉCONOMISER!

1	Vendez une première police admissible à votre client 
2	Offrez aux membres de sa famille une ou plusieurs police(s) d'assurance Temporaire maladies graves en supplément 
3	Bénéficiez du rabais famille Votre client bénéficiera alors d'un rabais de 3,37 \$ / mois pour la première police supplémentaire Temporaire maladies graves. Pour les autres polices supplémentaires Temporaire maladies graves, votre client pourra bénéficier d'un rabais de 6,75 \$ / mois .

QUELQUES EXEMPLES

Assurance temporaire 20 ans
Maladies graves : 25 conditions et vie
25 000 \$

Prime mensuelle (non-fumeur)		Régulière	Rabais multipolice (6,75 \$)
Hommes	20 ans	15,81 \$	9,06 \$
	30 ans	17,91 \$	11,16 \$
	40 ans	29,34 \$	22,59 \$
Femmes	20 ans	14,27 \$	7,52 \$
	30 ans	17,91 \$	11,16 \$
	40 ans	28,04 \$	21,29 \$

QUELQUES EXEMPLES

Assurance temporaire à 75 ans
Maladies graves : 25 conditions et vie
25 000 \$

Prime mensuelle (femme)	Régulière	Rabais famille (3,37 \$) 1 ^{ère} police supplémentaire	Rabais famille (6,75 \$) police(s) subséquente(s)
	1 an	15,73 \$	12,36 \$
5 ans	17,10 \$	13,73 \$	10,35 \$
10 ans	19,85 \$	16,48 \$	13,10 \$
15 ans	23,78 \$	20,41 \$	17,03 \$

Conditions d'admissibilité

1. **Les polices doivent obligatoirement être reçues et émises au même moment**, car ces polices seront traitées en groupe.
2. À la souscription, **l'accord relatif au paiement par débit préautorisé doit être rempli et signé pour chacune des propositions d'assurance soumises.**
3. Le rabais de frais est applicable seulement sur les frais administratifs du produit Temporaire maladies graves. Ces rabais de frais administratifs ne sont pas applicables pour nos autres produits.

Fonctionnement, règles et application du rabais

Rabais multipolice :

Si un même assuré achète pour lui-même une ou plusieurs polices Temporaire maladies graves les règles suivantes s'appliquent :

- Les frais administratifs de la première police Temporaire maladies graves sont applicables et la ou les polices Temporaire maladies graves suivantes seront **sans frais administratifs.**
- Cependant si l'assuré se procure, un produit Prodiges : aucun rabais de frais, car le rabais est applicable sur le produit Temporaire maladies graves.

Rabais famille :

Le rabais famille est basé sur les polices ayant le même payeur (même compte bancaire). Les propositions sont soumises et émises en même temps et les polices portent la même date d'effet. Ce rabais est applicable seulement pour une famille : grands-parents, parent, conjoint, enfant (le rabais ne s'applique pas aux polices dont une compagnie ou une entreprise est titulaire ou payeur).

- Les frais administratifs de la première police Temporaire maladies graves du même payeur et de la même famille sont applicables.
- Les frais administratifs de la deuxième police Temporaire maladies graves seront réduits de 50 % : 37,50 \$.
- Les polices de type Temporaire maladies graves suivantes (3 et plus du même payeur et de la même famille) seront **sans frais administratifs.**

NOTE IMPORTANTE : Les frais administratifs du produit Prodiges sont toujours payables. Si la police pour laquelle les frais administratifs sont payables n'est plus en vigueur, les frais administratifs applicables seront pris sur une autre police admissible, s'il y a lieu, sinon le rabais sera annulé et les frais administratifs pour le produit Temporaire maladies graves seront payables.



1555 rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z6
Téléphone : 450 773-6051 • Sans frais : 1 888 400-6051



OFFRE SPÉCIALE

SÉRIE ASSURANCE TEMPORAIRE